



Réuni en séance le 26 septembre 2018, en présence de 37 membres, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

1. Il préavise favorablement la fusion des communes municipales de Bagnes et Vollèges par 24 voix pour, 9 contre et 4 abstentions
2. Il accepte par 17 voix pour, 6 refus e 9 abstentions, le crédit complémentaire de CHF 122'000.- pour l'aménagement de l'Office du Tourisme au Châble, à Curala.
3. Il approuve à l'unanimité la constitution de la nouvelle Commission « Communication et Transparence »
4. Il approuve à l'unanimité le règlement d'octroi des bourses et prêts de formation

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 27 novembre 2018.

Fait à Bagnes, le 28 septembre 2018

Le Conseil Général